

## FICHE CREA-SOL

### Historique et cœur de métier

L'Institut de Microfinance (IMF) CréA-Sol, contraction de Crédit, Accompagnement, Solidarité a été créée en 2005 par la Caisse d'Épargne Provence Alpes Corse.

Son objectif est de lutter contre l'exclusion bancaire et de contribuer au développement économique de son territoire en répondant au besoin de personnes ne trouvant pas ou plus de réponse dans le circuit bancaire classique.

Son cœur de métier consiste à délivrer des microcrédits tant à des créateurs de micro entreprises qu'à des personnes désirant s'insérer dans la vie active par le biais d'un emploi et de favoriser ainsi leur réinsertion bancaire.

### Organisation et modèle économique

L'IMF CréA-Sol est organisée dans son fonctionnement, comme une micro-banque mais avec une spécificité sociale. C'est une association habilitée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, pour octroyer des microcrédits sur fonds d'emprunts. (Intermédiation bancaire).

#### L'organisation

Elle est dirigée par un Conseil d'Administration, composée de personnes qualifiées et issus majoritairement du monde bancaire. L'équipe opérationnelle est constituée d'un Directeur et de six collaborateurs, ayant également une expérience professionnelle dans la banque.

#### Le modèle économique

Le modèle économique est structuré en deux parties, le fonctionnement qui est financé par la Caisse d'Épargne PAC (Fonds RSE) et le fonds d'emprunt qui est alimenté par des refinancements réalisés auprès de deux grandes institutions, la Caisse d'Épargne PAC et la CDC.

Le Fonds de Cohésion Sociale pour les crédits accordés aux particuliers et France Active Garantie pour les crédits accordés aux créateurs de micro-entreprises garantissent une partie du risque.

Le modèle économique de CréA-Sol repose sur trois postulats :

- 1 - Pour le mode de financement, il s'agit de contracter des emprunts auprès des partenaires financeurs aux meilleurs taux négociés.
- 2 - Pour le modèle économique, un caractère prudentiel a été retenu : l'indépendance des générations d'emprunt permettant une parfaite transparence des remboursements. Chaque génération d'emprunt est indépendante et les remboursements des prêts d'une génération ne peuvent pas financer l'octroi de microcrédits d'une autre génération. Si ce modèle contraint chaque année la structure à trouver de nouveaux financements, il permet d'afficher une forte crédibilité vis-à-vis des partenaires financeurs et d'assurer un suivi rigoureux du risque de chaque génération de microcrédits. Conformément aux recommandations des Commissaires aux Comptes (KPMG), le fonds d'intervention est comptablement indépendant du fonctionnement de la structure.
- 3 - Les taux d'intérêts appliqués aux microcréateurs doivent être proches des taux du marché et pour les particuliers, proche du taux du Livret A.

### Public

Le public auquel s'adresse l'IMF CréA-Sol regroupe des personnes ayant un projet de création d'activité ou d'employabilité et qui ne peuvent accéder au financement bancaire.

Généralement, les publics financés sont des bénéficiaires de minima sociaux.

### Produits

Deux produits sont mis à disposition des bénéficiaires de l'IMF CréA-Sol :

Un *microcrédit particulier* appelé "microcrédit personnel" avec un taux fixe proche du taux du livret A, sur une durée de 36 mois maximum délivré dans l'objectif de favoriser l'employabilité.

Un microcrédit professionnel proche des taux du marché, sur une durée de 60 mois maximum.

### Moyens humains

Un Directeur général qui supervise :

- le front office, composé de quatre chargés d'affaires dont trois dédiés aux créateurs et un pour la clientèle des particuliers dont le rôle est de recevoir et traiter les demandes de microcrédit.
- le back office, constitué d'une personne dont le rôle est de vérifier la complétude des dossiers administratifs, de suivre les événements qui impactent la vie du microcrédit (gestion, précontentieux, exercice des garanties).
- le secrétariat

### Résultats

#### Activité

Depuis 2005 et jusqu'au 30 septembre 2009, 695 microcrédits ont été octroyés pour un montant engagé de 5,8 M€. Ils ont permis la création de 411 emplois et le maintien ou l'insertion de 112 personnes.

#### Impacts et efficacité

L'IMF CréA-Sol est reconnue, à travers son action dans le champ du financement de la création d'entreprises et du microcrédit personnel, comme un dispositif original et efficace répondant à une véritable problématique des économies régionales de son territoire d'intervention (Provence Alpes, Corse, Réunion).

411 emplois ont été créés.

90 personnes exclues bancaire sont redevenues incluses dont 70 créateurs d'entreprises et 20 particuliers.